

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 4 (1958)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE
Autor: Desforge, J. / Behnke, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

La séance prévue n'ayant pu avoir lieu, à Paris le 7 février 1958, a été reportée au 28 mai 1958, à 9 h. 30, à Münster en Westphalie. Elle se tiendra à l'Institut de Mathématiques, Université de Münster, Schlossplatz 2. Elle traitera les thèmes suivants:

- 1° Ultime préparation du Congrès international;
- 2° Le rapport concernant le manque de mathématiciens dans les différents pays.

Consécutivement à cette séance se tiendra comme chaque année, vendredi 30 et samedi 31 mai, la réunion « Zur Pflege des Zusammenhangs von Universität und Höherer Schule im mathematischen und physikalischen Unterricht ».

J. DESFORGE,
secrétaire.

H. BEHNKE,
président.